



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Chers commerçants du centre-ville,

La ville de Toulon a le plaisir de vous inviter à participer à :

“La Braderie d’hiver du centre-ville Edition 2024”

L'événement se déroulera sur 3 jours : **jeudi 29 février, vendredi 1 et samedi 2 mars 2024 de 10h à 19h.**

Cette opération sera gratuite et réservée aux commerces du centre-ville.

Elle sera ainsi accessible à l'ensemble des commerçants et artisans, avec vitrines situées dans le périmètre de la zone piétonne. Seuls ces derniers seront habilités à débiller (non-participation de forains).

Nous vous rappelons que cette animation a pour objectif la valorisation des atouts du commerce du centre-ville et la création d'une dynamique commerciale sur la fin de la période hivernale.

Un plan de communication sera déployé et un kit de communication à installer dans votre commerce sera mis à votre disposition (affiches, flyers, communication digitale).

Pour participer, inscrivez-vous en retournant le bulletin ci-joint dûment rempli à :

Ville de Toulon, Service Commerce

10 Place Louis Blanc – 2^{ème} étage

04 94 36 89 92

braderietoulon@mairie-toulon.fr

La date limite d'inscription est fixée au 07 février 2024.

Pour toutes questions, vous pouvez nous contacter :

Ville de Toulon

Service Commerce

10 Place Louis Blanc – 2^{ème} étage

04 94 36 82 61

braderietoulon@mairie-toulon.fr

Var Aménagement Développement

Gwénaëlle Vandeville, Manager centre-ville

5 rue des Savonnières

04 94 93 62 62

g.vandeville@vad83.eu





Extrait du règlement de la Braderie

Les commerçants participants à la Braderie s'engagent à respecter :

○ L'ensemble des règles sanitaires et gestes barrières en vigueur au jour de l'évènement

○ Les normes légales et réglementaires relatives :

- Aux annonces de réduction de prix à l'égard du consommateur,
- Aux ventes promotionnelles et aux pratiques commerciales loyales et non trompeuses,
- À l'interdiction de la revente à perte,
- La teneur de l'arrêté municipal pris par la Mairie de Toulon pour l'opération concernant l'occupation du domaine public (l'arrêté municipal pris et l'autorisation de déballage correspondante, ne s'appliqueront qu'aux commerçants ayant dûment rempli le présent engagement et l'ayant retourné aux organisateurs) ;

○ Les règles de déballage sur l'espace public :

- Seuls les commerçants et artisans inscrits sont autorisés à déballer.
- L'emplacement devra se faire en respectant les limites des passages piétonniers et des commerces voisins.
- Chaque commerçant devra respecter un espace d'1,50 m de chaque côté de l'axe central de la voie pour les rues piétonnes ou fermées pour l'occasion.
- Dans le cas des rues non fermées à la circulation, les commerçants devront respecter une largeur de circulation des piétons d'au moins (minimum) 1,40 m.
- Chaque commerçant devra rester dans l'encadrement de sa devanture commerciale, en respectant les entrées d'immeuble et sans ancrage au sol.

○ Les principes et dispositions mis en place par les organisateurs, à savoir :

- Afficher de manière visible ma participation à l'opération au moyen de tout support de communication mis à ma disposition et à assurer la promotion de l'opération auprès de mes clients.
- Respecter les horaires de la « Braderie » soit 10h00 - 19h00.
- Déballer un ensemble représentatif d'articles, produits issu de mon activité devant mon magasin.
- Proposer des réductions de prix conformes à l'esprit de la manifestation tout en respectant la réglementation en vigueur.
- La vente de boissons alcoolisées et la restauration rapide sur la voie publique sont interdites durant la manifestation, à l'exception des autorisations annuelles déjà accordées.
- Informer les organisateurs de toute modification impactant le présent engagement.



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

BULLETIN D'INSCRIPTION BRADERIE D'HIVER 2024

Commençants sédentaires

• Engagements du responsable légal

Je soussigné(e)

Nom : Prénom :

dûment habilité(e) pour représenter la Société :

inscrit(e) au Registre du Commerce et des Sociétés, ou au Répertoire des Métiers,

sous le numéro SIREN

dont le siège social ou adresse du magasin est situé au

Nom du magasin :

Adresse électronique :

Téléphone :

Déclare que mon entreprise souhaite participer à l'opération "Braderie d'hiver 2024".

M'engage à respecter le règlement de la Braderie pour toute la durée de l'opération.

Fait pour valoir ce que de droit,

Fait à le

Nom et titre du signataire :

Signature :